

DECISION

Objet : Délégation de signature

Le Directeur, vu :

- les articles L 6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code de la Santé Publique,
- l'arrêté de Madame La Directrice Générale du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur Dominique DELAUME en qualité de directeur du centre hospitalier de La Châtre,
- le contrat de recrutement de Monsieur Jérôme BESSEMOULIN en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la qualité à compter du 23 novembre 2015.

DECIDE

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur , l'Attaché d'Administration Hospitalière chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la qualité, reçoit délégation de signature pour l'ensemble des actes, décisions et documents rendus nécessaires par les circonstances avec obligation d'en rendre compte au Directeur.

ARTICLE 2 : L'Attaché d'Administration Hospitalière, chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la qualité, reçoit délégation permanente pour signer les documents relevant de ses attributions et les ampliations des décisions individuelles avec obligation d'en rendre compte au directeur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à La Châtre, le 23 novembre 2015

Pour notification, le Délégué,

Jérôme BESSEMOULIN

Le Directeur,

Dominique DELAUME

Pour information, le comptable,

Dominique MALEYRIE

